

Conseil Municipal du 30 janvier 2023

à 18h00

N°ordre 9
N° identifiant 2022-0340

Titre Évolution des tarifications Vacances pour toutes et tous et Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des Bois de Saint-Pierre

Rapporteur(s) Mme Samira BARRO-KONATÉ
Date de la convocation 24/01/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Vincent GATEL

PJ.
Annexe 1 - Année 2023 - Tarifs des activités - Vacances pour toutes et tous
Annexe 2 - Printemps - été 2023 - Tarifs de l'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre - Journée - Familles domiciliées à Poitiers
Annexe 3 - Printemps-été 2023 - Tarifs de l'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre - Journée - Famille habitant hors Poitiers
Annexe 4 - Tarifs - Formule 1 : camps immersifs organisés pour les enfants de l'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre
Annexe 5 - Tarifs - Formule 2 : camps organisés par des structures extérieures

Membres en exercice	53	
Quorum	27	

Présents	42	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT - M. Robert ROCHAUD Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	1	<p>M. Alain CLAEYS Conseiller Municipal</p>
---------	---	--

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD
		M. Bouziane FOURKA	M. Aurélien BOURDIER
		M. Laurent LUCAUD	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Vincent GATEL
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE
M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie FONTAINE		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29.</p> <p>Retour de M. François BLANCHARD (mandataire de Mme Lucile VALLET).</p> <p>Est sorti M. Anthony BROTTIER (mandataire de Mme Solange LAOUDJAMAÏ).</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel Commission Lien social et éducation
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Droits aux vacances et aux loisirs
------------------	---

La ville de Poitiers porte depuis de nombreuses années l'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre. À l'été 2020, l'offre de vacances et de loisirs a été étoffée par la mise en place du dispositif Vacances pour toutes et tous, qui a pour vocation de faciliter l'accès aux vacances et aux activités de loisirs pendant les périodes de vacances scolaires, à l'ensemble des habitants de Poitiers.

Dans un souci de cohérence entre ses offres de loisirs complémentaires, la ville a souhaité porter un travail de mise à jour des grilles tarifaire. La mise à jour de ces grilles est également pensée en cohérence avec la tarification proposée par la restauration collective et présentée au Conseil municipal de janvier 2023. Les grilles tarifaires sont présentées en annexe de la présente délibération selon 12 tranches de Quotient familial (QF) comme travaillé pour la tarification de la restauration collective et seront applicables dès février 2023.

Cette mise à jour impacte différemment les activités proposées, que nous vous présentons ci-après.

1. Vacances pour toutes et tous

Précédemment, les tarifs proposés dans le cadre de Vacances pour toutes et tous étaient établis selon huit tranches de QF. L'ajout de tranches intermédiaires (QF4 – 661 à 772 €, QF7 – 1 289 à 1 435 €) et de deux tranches supérieures (QF10 – 1 993 à 2 493 €, QF11 – 2 494 à 3 000 €, QF12 – supérieur à 3 000 €) permet de lisser les tarifs proposés et d'éviter quelques effets de seuils.

La mise en cohérence avec les tarifs pratiqués par l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des Bois de Saint-Pierre a un impact sur le coût pratiqué aux familles. Ainsi, la cohérence est réalisée pour faire correspondre le prix de la sortie à la journée avec le coût journalier de l'ALSH. Il en est de même concernant le prix du séjour enfant à la journée.

Les tarifs proposés dans le cadre de Vacances pour toutes et tous sont a retrouvé en annexe 1.

2. Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du Bois de Saint-Pierre

L'Accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre a fait l'objet d'un travail de redéfinition plus conséquent. La tarification aux familles se constitue de deux éléments distincts : la tarification des repas acté par la grille tarifaire proposée par la restauration collective et que nous appliquons d'une part, la tarification de l'animation à la journée d'autre part.

Le prix des animations n'avait pas été revus depuis la délibération n°15 (2019-0007) du 11 février 2019. En conséquence, une revalorisation de ces tarifs est proposée tenant compte de l'inflation 2019 à 2022 ainsi que de l'inflation prévue en 2023 soit une augmentation d'environ 12 % des tarifs.

Pour les habitants « hors Poitiers », nous proposons de maintenir la tarification proposée pour la tranche de QF la plus élevée, considérant qu'ils ne participent pas aux recettes fiscales de la commune.

Certaines communes participent aux frais de fonctionnement de l'Accueil de loisirs permettant l'accueil des enfants domiciliés sur leur territoire. Le prix journalier demandé aux communes, fixé par délibération n°15 (2019-0007) du Conseil municipal du 11 février 2019, est de 25 € par jour et par enfant. Cette participation permet aux familles de bénéficier du coût en fonction de la tranche de QF de la famille.

Les tarifs proposés dans le cadre de l'Accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre sont à retrouver en annexe 2 (tarifs pour les habitants de Poitiers) et 3 (tarifs pour les habitants hors Poitiers).

3. Séjours immersifs proposées aux Bois de Saint-Pierre

Dans le cadre du projet de redynamisation des Bois de Saint-Pierre, la collectivité va développer de nouvelles propositions de séjours immersifs sur site selon deux nouvelles formules à l'été 2023 :

- formule 1 : camps immersifs organisés pour les enfants de l'Accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre
- formule 2 : camps organisés par des structures extérieures.

Une tarification différente est proposée en fonction de la formule soit une tarification proposée aux familles de l'accueils de loisirs (en annexe 4) comprenant le transport, les animations, les repas et les nuitées et une tarification pour les structures extérieures (en annexe 5) comprenant la location du site et la tarification de repas en fonction des besoins exprimés.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'accepter les nouvelles grilles tarifaires telles que présentées
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer les recettes liées au dispositif Vacances pour toutes et tous à l'article 70632 du budget Principal.
- d'imputer les recettes liées aux Bois de Saint-Pierre :
 - o à l'article 70632 du budget Principal en ce qui concerne la participation des familles pour les animations ainsi que la Formule 1 – Camps immersifs « Sports de pleine air et nature » organisés pour les enfants de l'accueil des Bois de Saint-Pierre
 - o à l'article 7067 du budget Principal en ce qui concerne les repas
 - o à l'article 74741 du budget Principal en ce qui concerne la participation des communes
 - o à l'article 752 du budget Locations immobilières et Bases de loisirs en ce qui concerne la Formule 2 – Camps organisés par des structures extérieures l'accueil de loisirs des Bois de Saint-Pierre.

POUR	42		La Maire,
CONTRE	4	M. François BLANCHARD, M. Aurélien BOURDIER, M. Bouziane FOURKA, Mme Lucile VALLET.	Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	4	Mme Isabelle CHÉDANEAU, Mme Carine GILLES, M. Didier LONGUEVILLE, M. Pierre-Étienne ROUET.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	2	M. Anthony BROTTIER, Mme Solange LAOUDJAMAÏ.	Vincent GATEL



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-169812-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	